

Relevé de décisions

Conseil restreint de l'UFR *Histoire, Arts et Archéologie*

Séance du vendredi 30 janvier 2026

Le conseil restreint de l'UFR Histoire, Arts et Archéologie

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'UFR

Ordre du jour :

Examen et vote de la liste des CEV

Présidence du conseil assurée par : François Bon

Liste des membres présent.e.s ou représenté.e.s au conseil restreint :

▪ **Présent.e.s :**

Collège A : Q. Cazes, L. Macé

Collège B : L. Legrain, N. Meynen, L. Teulières

▪ **Représenté.e.s :**

Collège A :

Monsieur G. Gaudin donne procuration à Monsieur L. Macé

Madame M. Joly donne procuration à Madame Q. Cazes

Collège B :

Monsieur T. Dkaki donne procuration à Madame L. Teulières

Monsieur T. Lanfranchi donne procuration à Monsieur L. Legrain

Après avoir délibéré, décide :

- Vote de la liste de CEV du Département DAME : 7 formateurs

Validation de la liste (cf. doc. joint)

NPPV	0
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	9

Adopté à la majorité des 9 présent.e.s ou représent.é.e.s

- Vote de la liste de CEV du Département Histoire : 3 formateurs

Validation de la liste (cf. doc. joint)

NPPV	0
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	9

Adopté à la majorité des 9 présent.e.s ou représent.é.e.s

- Vote de la liste de CEV du Département Histoire de l'art et archéologie : 10 formateurs

Validation de la liste (cf. doc. joint)

NPPV	0
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	9

Adopté à la majorité des 9 présent.e.s ou représent.é.e.s

Toulouse,
Le vendredi 30 janvier 2026

François BON

Le Directeur de l'UFR
Histoire, Arts et Archéologie

M. François BON